



# SFCTCV

SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE CHIRURGIE THORACIQUE  
ET CARDIO-VASCULAIRE

## Dossier de candidature à l'examen du Collège CTCV

### L'Examen du Collège :

#### Admissibilité

- Sur dossier : dépôt des dossiers du 17 nov. 2025 au 16 janv. 2026
- Epreuve de QCM – en présentiel – lors des séminaires de mars 2026 pour chaque spécialité présentée  
Pour toutes les options : cardiaque, congénitale, thoracique et vasculaire
- La réussite de l'admissibilité (dossier + épreuve de QCM) permet au candidat de se présenter aux sessions ultérieures de l'examen pour la même option.  
Une mise à jour de l'activité opératoire, conforme aux critères requis, devra toutefois être transmise pendant la période de dépôt des dossiers.

#### Admission

Une fois la première étape d'admissibilité réussie, vous devrez vous inscrire à l'Examen :

Modalités d'inscription (*merci de respecter ces règles essentielles au bon déroulement de l'examen*)

- Règlement des frais d'inscriptions : 300 € (applicables une seule fois, toutes options et sessions confondues)
- Dispositions spécifiques pour l'épreuve orale :
  - L'épreuve orale se tient exclusivement en présentiel. Aucune modalité à distance n'est prévue, quel que soit le lieu de résidence ou la situation du candidat.
  - Aucun échange avec les membres du jury n'est autorisé (ni avant, ni après l'audition)

Prochaine date – épreuve orale : mai 2026

### Dépôt du dossier

La période de dépôt du dossier sera ouverte à partir du **17 novembre 2025 et avant le 16 janvier 2026**

*Le dépôt se fait en 1 fois mais en 2 étapes. Avant de démarrer, préparez vos documents (PDF exclusivement, max. 500 Ko). Vous devez être identifié ([sur votre espace personnel du site de la SFCTCV](#)) pour déposer votre dossier*

Merci de vérifier que votre espace personnel est à jour (informations personnelles et professionnelles, parcours, etc.)

Documents à fournir

1. Votre **photo** (png-gif-jpeg)
2. Votre **curriculum vitae** (Pdf)
3. L'**attestation de votre diplôme** (Pdf),
4. Les **attestations de DU et DIU** (Pdf),
5. Les **attestations issues des bases Epithor ou Epicard ou EpiCardCong sont obligatoires.**

### Suivez les conseils vidéo

#### EPITHOR :

Regardez la vidéo du Dr Jean-Baptiste Menager pour apprendre à réaliser une extraction complète de votre activité avec répartition des gestes opératoires depuis les bases de données

## **EPICARD :**

*Tuto bientôt disponible.*

## **Les prérequis généraux pour toutes les spécialités**

- Diplôme qualifiant : le candidat doit avoir validé le DES CTCV (DESC) ou son équivalent
- Participation aux enseignements  
Le candidat doit sur les 4 dernières années :
  - avoir participé activement aux séminaires régionaux du Collège CTCV ;
  - avoir participé à au moins 1 enseignement national du Collège CTCV.
- Epreuve de QCM
  - 1 heure par spécialité
  - Référentiel de connaissance : ensemble des recommandations formalisées d'experts françaises et à défaut européennes (SFCTCV, SFC, SPLF, ESTS, ERS, SFAR...) de l'option présentée.  
*Thésaurus complets par option accessibles [ici](#)*
  - Barème : 65/100 minimum

## **Prérequis complémentaires et spécifiques à l'option Thoracique**

- **Formation**  
Le candidat doit avoir effectué au moins deux années de post-internat dans les services de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
- **Diplôme(s)**  
Le candidat doit avoir obtenu :
  - **Obligatoire à partir de 2027 (tolérance pour 2026 : DIU en cours)** : DIU d'oncologie thoracique médico-chirurgicale, Universités Paris Descartes, Paris Cité
  - **A partir de 2028 (et fortement demandé(s) en 2026 et 2027) au moins 1 (un) parmi :**
    - DIU Oncologie thoracique, Gustave Roussy, Université Paris Saclay
    - DIU Endoscopies thoraciques avancées, Universités Amiens – Marseille
    - DIU Chirurgie Robotique, Université Paris Cité

- DIU Diagnostic et prise en charge des sarcomes et tumeurs mésenchymateuses, Universités Marseille, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Lille
- DIU Transplantation pulmonaire, Université Paris XI
- DIU Perfusion d'organes en transplantation, Université Paris Saclay

- **Compétences**

Le candidat doit être capable de :

- gérer l'indication opératoire et les examens paracliniques d'un malade thoracique, en particulier en urgence,
- organiser et mener à bien les interventions nécessaires,
- assumer de façon autonome les problèmes immédiats de gestion pré et postopératoire,
- assumer de façon régulière le suivi à distance des opérés thoraciques

- **Activité chirurgicale à justifier :**

Le candidat devra avoir effectué au minimum au cours des 3 (trois) dernières années :

- 100 interventions de chirurgie pulmonaire par résection (segmentectomie réglée, lobectomie, pneumonectomie, transplantation) et de chirurgie médiastinale majeure,
- 100 interventions sur la plèvre ou de résection atypique ou sur la paroi, ou chirurgie médiastinale mineure.

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur, menée intégralement seul, ou assisté par le responsable de la formation.

Ces interventions devront avoir été faites (sauf cas particulier devant être explicité) dans les trois années qui précèdent immédiatement l'année de dépôt du dossier.

Il est rappelé qu'« effectuer » une intervention consiste à poser l'indication opératoire, organiser et mener à bien l'intervention, assumer de façon autonome les soins postopératoires, et faire preuve d'une démarche qualité de suivi de son activité.

**L'enregistrement des interventions** (contenant tous les éléments descriptifs de la progression dans l'acquisition des compétences décrites ci-dessus) **dans la base EPITHOR est obligatoire.**

*A titre exceptionnel, après examen du dossier, le coordonnateur peut demander une évaluation pratique du candidat sur site (un membre du comité du Collège est mandaté pour assister à une ou plusieurs interventions réalisées par le candidat).*

### **Prérequis complémentaires et spécifiques à l'option Cardiaque « Adulte »**

- **Formation**

Le candidat doit avoir effectué au moins trois années de post-internat dans les services de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

- **Diplôme(s)**

Le candidat doit avoir obtenu :

- **Obligatoirement** : DU de CEC, Université Paris Diderot ou DU Circulation Extra-Corporelle en chirurgie cardiaque et suppléance d'organes, Université de Bordeaux
- **A partir de 2028 (et fortement demandé(s) en 2026 et 2027) au moins 1 (un) parmi :**
  - DU Cœur artificiel et assistance circulatoire, Université Paris Sorbonne
  - DU Structurel et valvulaire, Université Paris Sorbonne
  - DU Chirurgie valvulaire, Université Paris Sorbonne
  - DIU Transplantation pulmonaire, Université Paris XI
  - DIU Perfusion d'organes en transplantation, Université Paris Saclay
  - DIU insuffisance cardiaque avancée, Université Montpellier
  - DIU Chirurgie des cardiopathies congénitales, Universités Paris Cité, Bordeaux

- **Compétences**

Le candidat doit être capable de :

- gérer l'indication opératoire et les examens paracliniques d'un malade cardio-vasculaire, en particulier en urgence
- organiser et mener à bien les interventions nécessaires,
- assumer de façon autonome les problèmes immédiats de gestion pré et postopératoire,
- assumer de façon régulière le suivi à distance des opérés cardiovasculaires

- **Activité chirurgicale** à justifier

Le candidat devra avoir effectué au minimum au cours des 4 (quatre) dernières années :

- 200 interventions de chirurgie majeures de chirurgie cardio-vasculaire (hors ECLS) avec une répartition homogène et proportionnée de chirurgie coronaire, valvulaire et racine aortique

Dont :

- 60% pontage coronarien isolé +/- associé à valve aortique ou mitrale
- 25% RVAO isolé
- 5% valve mitrale et / ou tricuspidé (avec une répartition entre les deux)
- 10 % aorte ascendante (incluant Bentall)

*A noter : Les gestes associés peuvent être comptés plusieurs fois (par exemple : pontage coronarien + valve = 1 acte de pontage coronarien et 1 acte de valve)*

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur, menée intégralement seul, ou assisté par le responsable de la formation.

Ces interventions devront avoir été faites (sauf cas particulier devant être explicité) dans les quatre années qui précèdent immédiatement l'année de dépôt du dossier.

Il est rappelé qu'« effectuer » une intervention consiste à poser l'indication opératoire, organiser et mener à bien l'intervention, et assumer de façon autonome les soins postopératoires.

**L'enregistrement des interventions** (contenant tous les éléments descriptifs de la progression dans l'acquisition des compétences décrites ci-dessus) **dans la base EPICARD ; EPICARD-CONG est obligatoire.**

*A titre exceptionnel, après examen du dossier, le coordonnateur peut demander une évaluation pratique du candidat sur site (un membre du comité du Collège est mandaté pour assister à une ou plusieurs interventions réalisées par le candidat).*

### **Prérequis complémentaires et spécifiques à l'option Cardiaque Congénitale**

- **Formation**

Le candidat doit avoir effectué au moins trois années de post-internat dans les services de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.

Une partie de la formation doit avoir été spécifiquement pédiatrique et congénitale.

Il est demandé au minimum : un semestre pendant l'internat ET un an de post-internat dans un service de chirurgie cardiaque congénitale et pédiatrique

(autorisation de chirurgie cardiaque pédiatrique au sens des textes législatifs en cours).

Ceci est un strict minimum, une formation plus longue est très recommandée

- **Diplôme(s)**

Le candidat doit avoir obtenu :

- **Obligatoirement** : DIU/DESIU de chirurgie des cardiopathies congénitales, Universités Paris Descartes, Bordeaux, Aix Marseille, Lyon
- **Fortement recommandés** :
  - DIU/DESIU de cardiologie pédiatrique et fœtale et de réanimation des cardiopathies congénitales, Université de Bordeaux
  - DU de CEC, Université Paris Diderot
  - DU d'assistance circulatoire, Université Paris V

- **Compétences**

Le candidat doit être capable de :

- gérer l'indication opératoire et les examens paracliniques d'un patient porteur d'une cardiopathie congénitale, ou pédiatrique acquise, en particulier en urgence, quels que soient l'âge du patient et sa cardiopathie,
- assumer de façon autonome les problèmes immédiats de gestion pré et postopératoire,
- savoir intervenir dans l'immense majorité des cas, en particulier en urgence, et savoir aussi s'entourer d'avis complémentaires dans des cas rares et complexes,
- participer aux recommandations de suivi à court et long terme, en prévoyant les réinterventions éventuellement nécessaires.

- **Activité chirurgicale**

Le candidat devra avoir effectué au minimum au cours des trois dernières années :

- 100 interventions de chirurgie majeures de chirurgie cardio-vasculaire
- 25 CEC de cardiopathies acquises (qui peuvent évidemment être les mêmes que celles justifiant des compétences pour l'option précédente),
- 75 interventions congénitales ou pédiatriques dont au moins 5 CIV, 4 CAV, 4 transpositions des gros vaisseaux, 4 Fallot, 5 cavo-pulmonaires et 2 RVPAT.

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur, menée intégralement seul, ou assisté par le responsable de la formation.

Ces interventions devront avoir été faites (sauf cas particulier devant être explicité) dans les trois années qui précèdent immédiatement l'année de dépôt du dossier.

Il est rappelé qu' « effectuer » une intervention consiste à poser l'indication opératoire, organiser et mener à bien l'intervention et assumer de façon autonome les soins postopératoires.

**L'enregistrement des interventions** (contenant tous les éléments descriptifs de la progression dans l'acquisition des compétences décrites ci-dessus) **dans la base EPICARD-CONG est obligatoire**

*A titre exceptionnel, après examen du dossier, le coordonnateur peut demander une évaluation pratique du candidat sur site (un membre du comité du Collège est mandaté pour assister à une ou plusieurs interventions réalisées par le candidat).*

### **Prérequis complémentaires et spécifiques à l'option Vasculaire**

- Prérequis spécifique**

Le candidat doit avoir effectué au moins trois années de post-internat dans les services de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire ou de chirurgie vasculaire

- Formation**

Le candidat souhaitant se présenter à l'examen du Collège option « vasculaire » doit être titulaire de l'une des deux options « thoracique » et/ou « cardiaque adulte ». Il peut cependant présenter l'option vasculaire la même année que l'option thoracique ou cardiaque adulte

- Diplôme(s) – mise à jour en cours**

Le candidat doit avoir :

- Validé les règles de radioprotections**

- Obligatoirement obtenu 1 (un) des DIU / DU parmi :**

- DIU Traitements endovasculaires de l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs UVSQ, Université Paris Est Créteil
- DIU Thérapies Endovasculaires Avancées des pathologies aortiques (TREAT), Université Paris Est Créteil
- DU Chirurgie avancée des anévrismes et dissections aortiques, Université Sorbonne

- Fortement recommandés, au moins 1 (un) parmi :**

- DU de chirurgie des accès vasculaires pour hémodialyse,  
Université Paris Sorbonne
- DIU Techniques avancées en phlébologie, Université de Grenoble

- **Compétences**

Le candidat doit être capable de :

- gérer l’indication opératoire et les examens paracliniques d’un malade vasculaire, en particulier en urgence,
- assumer de façon autonome les problèmes immédiats de gestion pré et postopératoire,
- organiser et mener à bien les interventions nécessaires,
- assumer de façon régulière le suivi à distance des opérés vasculaires.

- **Activité chirurgicale**

Le candidat devra avoir effectué au minimum au cours des trois dernières années :

- 100 interventions de chirurgie artérielle reconstructrice (répartition homogène et proportionnée entre chirurgie carotidienne, membres inférieurs, aorte, endovasculaire et chirurgie ouverte)

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur, menée intégralement seul, ou assisté par le responsable de la formation.

Ces interventions devront avoir été faites (sauf cas particulier devant être explicité) dans les trois années qui précèdent immédiatement l’année de dépôt du dossier.

Il est rappelé qu’« effectuer » une intervention consiste à poser l’indication opératoire, organiser et mener à bien l’intervention et assumer de façon autonome les soins postopératoires.

La complétion d’un livret personnel contenant tous les éléments descriptifs de la progression dans l’acquisition des compétences décrites ci-dessus est vivement recommandée.

*A titre exceptionnel, après examen du dossier, le coordonnateur peut demander une évaluation pratique du candidat sur site (un membre du comité du Collège est mandaté pour assister à une ou plusieurs interventions réalisées par le candidat).*